



ordonnance penal infraction non comise

Par **dorotdu**, le **14/01/2012** à **12:42**

bonjour,

je reçois ce jour une ordonnance penale pour une infraction que je n'ai pas comise. celle-ci fait suite à un courrier reçu en octobre du tribunal de police auquel j'avais repondu en recommandé avec AR.

ce courrier disait repondre à ma correspondance et disant ne pouvoir donner suite favorable à ma demande.

1- je n'avais jamais ecrit

2- l'infraction pour stationnement genant sur place handicapés concerne une immatriculation que je ne connais pas dans un lieu et a une date ou je n'étais pas.

c'est ce que j'ai expliqué dans mon recommandé.

que faire?

nota: en février 2010 je me suis fait voler tous mes papiers.

Par **razor2**, le **15/01/2012** à **17:01**

Bonjour, faites opposition à l'OP et expliquez vous devant le Tribunal quand vous y serez convoqué...

Par **dorotdu**, le **16/01/2012** à **17:28**

merci pour votre réponse. cela veut dire que je fais un recommandé ou que je porte plainte au tribunal de mon domicile. Je ne vais pas aller à montelimar....

Par **razor2**, le **16/01/2012** à **20:02**

Qui vous parle de plainte? Vous faites "opposition" à l'OP. Pour cela, il faut vous adresser au Greffe du Tribunal qui a rendu cette décision à votre encontre.